



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **15 mai 2017**

Décision n° **CP-2017-1620**

commune (s) : Oullins - Sainte Foy lès Lyon

objet : Restructuration du collecteur de l'Yzeron - Tronçons 1.6 et 2 - Construction de collecteurs d'assainissement - Route de Brignais - Avenue de l'Aqueduc de Beaunant - Avenue Paul Dailly - Route de la Libération à Sainte Foy lès Lyon et Oullins - 2 lots - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offre ouvert

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Colin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 5 mai 2017

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 16 mai 2017

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : Mme Vullien (pouvoir à M. Rousseau), MM. Passi, Vesco (pouvoir à M. Bernard).

Commission permanente du 15 mai 2017**Décision n° CP-2017-1620**

commune (s) : Oullins - Sainte Foy lès Lyon

objet : **Restructuration du collecteur de l'Yzeron - Tronçons 1.6 et 2 - Construction de collecteurs d'assainissement - Route de Brignais - Avenue de l'Aqueduc de Beaunant - Avenue Paul Dailly - Route de la Libération à Sainte Foy lès Lyon et Oullins - 2 lots - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offre ouvert**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 3 mai 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 modifiée, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

I - Présentation du projet de restructuration du collecteur de l'Yzeron - Tronçons 1.6 et 2 situés sur les Communes de Sainte Foy lès Lyon et Oullins

La restructuration du collecteur unitaire de l'Yzeron, décidée en 2002, vise essentiellement à restaurer la qualité de la rivière l'Yzeron.

14 Communes sont raccordées sur ce collecteur :

- 9 Communes de la Métropole : Oullins, Francheville, Sainte Foy lès Lyon, Charbonnières les Bains, Craponne, La Tour de Salvagny, Marcy L'Etoile, Saint Genis lès Ollières, Tassin la Demi Lune,
- 5 Communes hors Métropole : Pollionnay, Vaugneray, Grézieu la Varenne, Brindas et Sainte Consorce. Ce bassin de collecte représente une superficie d'environ 4 000 hectares.

La restructuration vise à répondre aux 3 objectifs suivants :

- restaurer la qualité de la rivière et préserver ses usages,
- retrouver une capacité pour le collecteur acceptable en temps de pluie,
- restaurer des conditions d'exploitation acceptables pour les équipes et respectueuses du milieu.

À ce jour, différentes actions ont déjà été réalisées :

- doublement du collecteur existant :
 - . tronçon 1.1/1.2 : du pont d'Oullins au droit de l'impasse des Célestins à Oullins - terminé en mai 2010,
 - . tronçon 4.1/4.2 /4.3 : Chemin de Cache Noix à Francheville - terminé en juin 2011,
 - . tronçon 1.3 /1.4 : micro tunnelier boulevard Yzeron à Oullins - terminé en septembre 2013,
 - . tronçon 1.5/1.6 : travaux du stade du Merlo à la route de Brignais à Sainte Foy lès Lyon - terminé en janvier 2016 ,
- reprise partielle sur réseaux : avenue Bergeron, impasse des Rabattes à Craponne, chemin de Paty à La-Tour-de-Salvagny,
- traitements par filtres plantés de roseaux : bassins pilote à Craponne et création de filtres à Marcy L'Etoile,
- travaux de déconnexion de sources : montée de Verdun à Francheville.

L'opération fait partie de la programmation pluriannuelle d'investissement (PPI) 2015-2020 adoptée par délibération du Conseil n° 2015-0475 du 6 juillet 2015.

Le présent dossier concerne les tronçons 1.6 et 2 et porte sur la construction de collecteurs d'assainissement Route de Brignais / Avenue de l'Aqueduc de Beaunant / Avenue Paul Dailly / Route de la Libération à Sainte Foy lès Lyon et Oullins.

II - Présentation du marché relatif aux travaux de restructuration du collecteur de l'Yzeron - Tronçons 1.6 et 2

Pour réaliser ce projet, une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée, en application des articles 25, 33, 66 à 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, en vue de l'attribution du marché relatif aux travaux de la restructuration du collecteur de l'Yzeron - Tronçons 1.6 et 2 - Construction de collecteurs d'assainissement Route de Brignais / Avenue de l'Aqueduc de Beaunant / Avenue Paul Dailly / Route de la Libération à Sainte Foy lès Lyon et Oullins.

Les prestations font l'objet des 2 lots suivants qui seront attribués séparément à une entreprise seule ou à un groupement solidaire :

- lot n° 1 : construction d'un collecteur d'assainissement par micro tunnelier - Communes de Sainte Foy lès Lyon et d'Oullins,
- lot n° 2 : construction de collecteurs en tranchée ouverte - Commune de Sainte Foy lès Lyon.

Le lot n° 2 intègre des conditions d'exécution à caractère social et prévoit, notamment, la mise en œuvre de la clause d'insertion sociale.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, la commission permanente d'appel d'offres, par décision du 14 avril 2017, a choisi pour les différents lots, celles des groupements d'entreprises suivants :

Lot	Libellé du lot	Attributaire	Montant du marché en € HT
1	construction d'un collecteur d'assainissement par micro tunnelier - Communes de Sainte Foy lès Lyon et d'Oullins	Bessac / Nouvetra	1 976 700,00
2	construction de collecteurs en tranchée ouverte - Commune de Sainte Foy lès Lyon	Deluermoz / Maïa Sonnier / Maïa Fondations / Perrier TP (Offre variante)	3 691 755,70

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits marchés, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer les marchés et tous les actes y afférents avec les groupements d'entreprises suivants :

- lot n° 1 : construction d'un collecteur d'assainissement par micro tunnelier - Communes de Sainte Foy lès Lyon et d'Oullins ; groupement d'entreprises Bessac / Nouvetra, pour un montant de 1 976 700,00 € HT,

- lot n° 2 : construction de collecteurs en tranchée ouverte - Commune de Sainte Foy lès Lyon ; groupement d'entreprises Deluermoz / Maïa Sonnier / Maïa Fondations / Perrier TP, pour un montant de 3 691 755,70 € HT.

2° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P19 - Assainissement, individualisée sur l'opération n° 2P19O0249 - Francheville - La Mulatière - Oullins - Sainte Foy lès Lyon - restructuration collecteur de l'Yzeron par délibération n° 2016-1481 du 19 septembre 2016 pour un montant de 6 400 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement.

3° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget annexe de l'assainissement - exercices 2017 à 2018 - compte 2313 - opération n° 2P19O0249, pour un montant de 5 668 455,70 € HT.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 16 mai 2017.